



Résiliation france loisirs sous contrat

Par **helene b**, le **12/10/2008** à **21:06**

Bonjour,

Je suis abonnée chez France Loisirs, à cause d'un moment de faiblesse face à un commercial dans la rue. Or je ne suis plus du tout intéressée par leurs livres, et je n'aime pas être "obligée" d'acheter un livre tous les 3 mois. De plus, ma situation est plus précaire que lors de l'abonnement, et j'ai autre chose à acheter en priorité que leurs bouquins...

Je sais d'avance qu'ils n'accepteront pas de résilier mon contrat, puisque je suis encore abonnée pour 1 an (durée d'abonnement sur le contrat : 2 ans).

Ai-je réellement l'obligation d'acheter régulièrement leurs livres ? Y a t il une solution pour que, bien qu'abonnée encore chez eux, je puisse résilier? Enfin, si je retourne les bouquins qu'ils m'envoient (1 livre envoyé automatiquement tous les 3 mois si pas de commande spontanée, avec obligation de le payer) et que je ne réponds pas à leurs courriers et menaces, que peut il se passer d'un point de vue juridique pour moi ?

D'avance, je vous remercie pour l'aide que vous pourrez m'apporter.

Cordialement,

Une abonnée en détresse :)

Par **Patricia**, le **12/10/2008** à **22:09**

Bonsoir,

Pour résilier un contrat en bonne et due forme, il faut respecter ce qui y est mentionné. Relisez le.

Retourner leur bouquins ne changera rien, malheureusement pour vous.

Le moment venu, envoyer à France Loisirs une lettre recommandée avec accusé de réception pour rupture de contrat.

Cordialement